
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-troisième séance – Samedi 19 décembre 1998, à 16 h 30

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 16 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M. Jan Marejko*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *M. Alain Vaissade*, *M^{me} Jacqueline Burnand* et *M. Michel Rossetti*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 9 décembre 1998, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 19 décembre 1998, à 8 h, 10 h, 14 h, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1999 (N° 384 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

*Département de M. Alain Vaissade, conseiller administratif (suite).
Page 42, cellule 310255, Grand Théâtre,
groupe de comptes 365, Institutions privées (suite).*

Le président. Nous continuons le débat sur l'amendement de MM. Valance, Lyon, Paillard et consorts qui consistait à diminuer la subvention du Grand Théâtre de 1 900 000 francs.

M. Pierre-Charles George (R). Monsieur le président, je suis absolument scandalisé par les propos tenus préalablement par deux conseillers municipaux. Je pense à M. Holenweg, le révolutionnaire et réactionnaire de ce Conseil (*brouhaha*), et à M. Paillard, qui a parlé très méchamment (*brouhaha*) du Grand Théâtre. Je dirais, moi, que l'Alliance de gauche a un leitmotiv – les socialistes peut-être un peu moins. Je suppose que M. le futur conseiller administratif – s'il est élu – est de mon avis, puisqu'il est partisan du Grand Théâtre. Quand vous parlez du duo Vaissade-Demole, Monsieur Paillard, je trouve que vous êtes dur.

M. Pascal Holenweg (S). Avec qui?

M. Pierre-Charles George. Vous êtes dur, car, en fait, c'est un très bon duo. Si seulement il pouvait, à lui seul, c'est-à-dire sans nous, diriger le tout, cela irait beaucoup mieux! (*Brouhaha*.)

¹ Rapports, 2195, 2487.

Par ailleurs, Mesdames et Messieurs, chaque parti représenté ici a un délégué au conseil de la Fondation du Grand Théâtre et, de ce fait, vous devez tous être bien renseignés. Nous, les radicaux, nous sommes tout à fait au courant de ce qui s'y passe: il nous suffit de téléphoner à notre représentant.

Des voix. Ah!

M. Pierre-Charles George. Chez nous, c'est la transparence, alors que chez vous c'est l'obscurité!

Quand vous demandez de retrancher de la subvention du Grand Théâtre le montant de 1 900 000 francs correspondant à la charge du ballet pour l'imputer à une ligne budgétaire indépendante qui s'appellerait «Ballet de Genève», Messieurs, je n'ai pas confiance, car, l'année prochaine, vous nous demanderez de supprimer cette ligne. Je n'aime pas l'hypocrisie et j'espère bien que, l'année prochaine, vous ne serez plus là! (*Rires.*) Le ballet du Grand Théâtre est nécessaire comme l'est le chœur et comme le sont les artistes. Vous l'avez vu dernièrement dans *Cendrillon*. Même si vous n'avez pas apprécié le spectacle, vous avez certainement apprécié le chœur et le ballet. Moi, je me suis délecté de voir le ballet du Grand Théâtre remplir, pour une fois, sa tâche.

Je suis étonné, Monsieur le président, de voir les membres du Conseil administratif briller par leur absence, et notamment le conseiller chargé de la culture, car j'ai une proposition à formuler; elle fera certainement plaisir à M. Paillard. Pourquoi ne pas diminuer de 50% la subvention du Théâtre de Saint-Gervais, celle de la Maison des arts du Grütli, etc.? Puisque nous en sommes là, allons-y, Messieurs, fichons en l'air toute la culture genevoise, alternative ou pas, et sortons glorieux de cette séance, car nous aurons un budget!

Eh bien, Mesdames et Messieurs, vous aurez le budget que vous aurez voulu, mais ce ne sera pas le nôtre.

M. Pierre de Freudenreich (L). Mesdames et Messieurs, il s'agit là d'un problème délicat, que nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion d'aborder à plusieurs reprises. En effet, ce dossier sous-tend le problème du soutien de notre municipalité – et d'autres municipalités – à l'art, de manière générale, et au Grand Théâtre, en particulier.

Le débat engendré par cette proposition me rappelle celui que nous avons eu, l'an passé, à propos de notre soutien à une forme de culture également essentielle, à savoir les musées. Face aux mêmes difficultés de financement, nous avions,

tous ensemble, recherché des solutions et voté la proposition du département de M. Vaissade prévoyant l'entrée payante des musées. L'Alliance de gauche n'en a pas voulu et a lancé un référendum. Le peuple a tranché en votant pour le maintien de la gratuité des musées. Aujourd'hui, la même Alliance de gauche nous fait la proposition la plus grotesque qu'on puisse imaginer: supprimer, du jour au lendemain, 1 900 000 francs de la subvention du Grand Théâtre. Quel est donc votre objectif?

L'objectif du groupe libéral est clair. Il vise à assurer la pérennité des institutions qui soutiennent l'art à Genève, de manière générale, bien entendu et avec les moyens que nous avons à disposition. Il est certain qu'il n'est pas possible de poursuivre une aide totalement différenciée dans tous les domaines, car la capacité financière de la Ville de Genève ne peut plus répondre à ce type d'attente. Il faut évidemment trouver une solution, mais cette solution ne passe en tout cas pas par des coupes brutales, sans réflexion préalable, étant donné qu'il y a des postes de travail en jeu. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs de l'Alliance de gauche... (*protestations*) – une partie de l'Alliance de gauche, excusez-moi, mais on a un peu de peine à se repérer et on se réjouit qu'il y ait un peu d'ordre chez vous – que le Grand Théâtre et tout ce qui entoure la Fondation du Grand Théâtre représentent environ 300 postes de travail. (*Brouhaha.*) A partir du moment où vous faites des propositions de coupe aussi brutale, le groupe libéral se demande si vous êtes vraiment conscients de ce que vous êtes en train de faire.

En admettant – mais j'espère que ce ne sera pas le cas – que ce plénum accepte cette proposition totalement dénuée de bon sens, sans aucun recul ni analyse préalable, savez-vous ce qui se passera à partir du 1^{er} janvier? Pensez-vous pouvoir trouver un accord de financement pour le Grand Théâtre avec l'Association des communes genevoises et les associations périphériques et les autres communes avec une pression de ce type et avec une telle réflexion? La réponse est non!

Cela veut donc dire que vous allez exactement dans la direction contraire à celle du Parti libéral et, sans doute, à celle de l'ensemble des partis de l'Entente – les Verts aussi – qui est d'assurer, malgré les difficultés, la pérennité du Grand Théâtre à Genève qui représente quand même une institution phare et extrêmement importante pour notre ville internationale.

M. Robert Pattaroni (DC). J'aimerais intervenir par rapport à l'aspect financier, car, nonobstant la propension à une réflexion plutôt complète du côté du Parti socialiste, je m'étonne que l'aspect des conséquences de la fameuse péréquation n'ait pas été évoqué.

Ce matin, dans les propos liminaires au sujet du budget, j'ai dit qu'un des moyens qui permettraient de voir clair dans la répartition des tâches et leur coût serait de calculer ce qu'il adviendrait d'une perception de la fiscalité uniquement sur le territoire de domicile, sans la fameuse péréquation «lieu de domicile – lieu de travail». Je n'ai pas pu vérifier les chiffres – peu importe, c'est pour vous donner un ordre de grandeur – mais l'on prétend que, si l'on appliquait cette méthode, la Ville, en ce moment, perdrait environ 35 millions. Le principe de faire payer un prix différent à ceux qui n'habitent pas sur le territoire de la ville est admis un peu partout. Dans certains lieux d'exposition à l'étranger, il est demandé aux visiteurs s'ils sont résidents de l'Union européenne ou non et, à partir de là, le tarif est différent. C'est donc parfaitement admissible, mais le problème qui va se poser, c'est que les non-indigènes vont dire que, en raison précisément de la péréquation, on ne peut pas leur imposer un tarif plus élevé, et de cela, il faudra en faire la démonstration.

Nous devrions donc aller jusqu'au bout de la fameuse motion déposée en son temps par le même Parti socialiste – dont notamment le spécialiste en finances de l'époque, M. Mottu – motion que nous avons soutenue et qui demandait justement une véritable étude de ce que coûtaient les prestations offertes aux communes par la Ville de Genève, compte tenu notamment du biais introduit par la péréquation. Si nous ne faisons pas cet exercice, il y aura, votre Honneur, objection de la part de certaines cours, et, probablement, comme on l'a vu récemment du côté de Bâle, du Tribunal fédéral! On pourra dire: «Ce n'est pas possible.»

J'invite l'aile pensante financière du Parti socialiste à reprendre la réflexion sur cette question. Je suis certain que les services de M. Muller et ceux de l'Etat prêteront leur concours, une fois qu'ils auront laissé de côté les résultats de la votation populaire concernant l'assainissement des finances cantonales de demain. Le seul moyen que nous aurons sera précisément de calculer exactement le revenu des communes et le coût des prestations pour les communes.

M. Antonio Soragni (Ve). J'aimerais dire quelques mots sur cette proposition d'une certaine partie de l'Alliance de gauche, proposition qui, le moins qu'on puisse dire, est excessive, et, comme toujours, ce qui est excessif rate parfois la cible.

Je crois que, sur tous les bancs de ce Conseil, tout le monde est d'accord sur les objectifs. J'ai lu, dans le rapport de minorité de M. Persoz, que même les libéraux souhaitaient que les grandes institutions culturelles soutenues par la Ville de Genève soient ouvertes à des financements provenant d'autres collectivités publiques. Bien sûr, nous le souhaitons tous, mais, comme je l'ai dit plusieurs

fois, souhaiter ne veut pas dire réaliser. Cela doit évidemment être le résultat d'un grand et patient travail. Prendre des décisions aussi brutales consisterait à saborder des institutions dont nous avons la charge et ne ferait, en aucun cas, venir d'autres collectivités à notre secours. Les membres de l'Alliance de gauche qui ont fait cette proposition le croient peut-être, mais je dois dire que cela m'étonne que le Parti socialiste soutienne cette proposition, parce que le Parti socialiste, lui-même, ne croit pas que d'autres collectivités publiques, le Canton en premier, puissent nous venir en aide. Je prends pour exemple les commentaires du rapporteur du budget, en ce qui concerne le département des finances, M. Kanaan, à propos d'une réponse qui avait été donnée par M. Muller. Ce dernier disait que, dans les plans financiers quadriennaux, le Conseil administratif avait prévu, dans les prochaines années, un certain transfert de charges avec d'autres collectivités publiques. Cela a motivé, de la part de M. Kanaan, une réflexion que je vous lis: «Si les pistes mentionnées sont réelles dans l'absolu, on peut sérieusement douter qu'elles se concrétisent aussi vite, au regard de la situation budgétaire de l'Etat et de la complexité inhérente à ce genre de discussion.» Alors, on ne peut pas, d'un côté, dire que supprimer 1 900 000 francs à la subvention du Grand Théâtre induira le Canton, voire les communes, à intervenir, alors que, par ailleurs, on ne croit pas à cette intervention. Comment faut-il interpréter cela? Moi, je l'interprète comme une volonté de démantèlement de nos institutions culturelles, institutions culturelles qui, vous le savez, sont très difficiles à porter au niveau qu'elles ont atteint, et toute attaque à leur encontre serait vraiment dommageable et très difficile à rattraper. Cette proposition n'est donc tout simplement pas soutenable.

Quelques remarques à propos de ce que j'ai entendu et, tout d'abord, de la part de M. Paillard qui, finalement, minimise cette coupe en disant: «Après tout, ce n'est jamais que 4,5% de la somme globale qui est dévolue au Grand Théâtre et c'est donc facile à absorber.» Je pense qu'il faut avoir une certaine honnêteté intellectuelle. Bien sûr, si vous faites le total de tout ce qui est utilisé pour le Grand Théâtre, vous arrivez à ces 4,5%, mais vous savez très bien que la majeure partie de cette somme concerne des charges fixes, notamment les charges de personnel, et je connais très bien votre volonté de soutenir le personnel municipal! Que le Grand Théâtre joue ou ne joue pas, il y a des charges qu'il faudra bien payer! Quand vous parlez d'une diminution de 4,5%, vous savez bien que ce n'est pas cela que vous touchez, parce que ce n'est pas touchable; ce que vous touchez, c'est la création et, de ce fait, vous mettez vraiment en péril la substance même de l'institution. A la place de parler de 4,5%, il serait plus juste de parler de 20% sur le pouvoir de création du Grand Théâtre, et cela n'est pas absorbable. Ce n'est pas raisonnable.

J'aimerais également répondre à M. Holenweg lorsqu'il dit: «On parle de coupe au Grand Théâtre et on nous dit toujours que c'est le ballet qu'il faut tou-

cher.» Mais où est le ballet? Evidemment, le ballet fait partie intégrante du Grand Théâtre, il n'apparaît pas en tant que tel. Vous savez sans doute – vous avez des représentants au conseil de fondation – que, l'année dernière, une grande réflexion a été faite sur l'avenir financier du Grand Théâtre. Nous avons en effet essayé de faire des projections sur l'avenir pour savoir comment cette situation difficile – et croyez bien que la fondation en est tout à fait consciente – pouvait être résolue. Je peux vous affirmer – et mes collègues pourront le confirmer – qu'il n'est pas possible de supprimer autre chose. Si vous supprimez un spectacle à l'abonnement, vous obtiendrez une économie de 500 000 francs. Faire une coupe de 2 millions signifie diminuer la saison lyrique par deux. Alors, à quoi servirait-il, Mesdames et Messieurs, d'avoir un instrument aussi performant, que nous venons de restaurer, à un coût élevé d'ailleurs, s'il ne pouvait pas être utilisé? La seule piste raisonnable est effectivement de se défaire du ballet. Et quand on parle de supprimer 2 millions au Grand Théâtre, c'est ce que cela veut dire et il faut que vous le compreniez. Même si vous proposez que le ballet soit séparé du Grand Théâtre, il ne pourra être séparé qu'avec la subvention. Vous ne résolvez donc rien.

Vous aurez compris que, nous, les Verts, nous ne soutiendrons pas cette proposition, parce que nous la trouvons excessive, mais nous sommes tout à fait conscients que le débat du Grand Théâtre doit se poursuivre et que, tous ensemble, nous devons trouver des solutions; cependant, ce n'est pas le jour du budget, par des coups de force, que nous y parviendrons.

Il a été dit, dans plusieurs interventions, qu'il existerait un pouvoir occulte au Grand Théâtre. Je tiens donc à préciser que le Grand Théâtre est géré par une fondation de droit public municipal, fondation dans laquelle chaque parti représenté ici a un représentant... (*remarque de M. Mouron*) – dont moi, bien entendu, mais étant conseiller municipal j'ai aussi le droit de m'exprimer, Monsieur Mouron – et que l'information circule. La perfection n'est pas de ce monde, mais, si on le désire, toute l'information est à disposition. Vous avez des représentants dans la fondation, alors mettez-les à contribution, demandez-leur des comptes et demandez-leur quelle est leur action au sein de cette fondation!

Voilà, Mesdames et Messieurs, je ne veux pas allonger le débat, car il pourrait être très long. Je dirais simplement que, s'attaquer au Grand Théâtre, c'est s'attaquer à l'institution phare. Je ne le dis pas parce que je suis un grand amateur d'art lyrique, je le dis parce que c'est vrai, parce que c'est peut-être l'institution lyrique qui fait le plus grand taux d'effort, c'est-à-dire celle qui génère le plus de revenus propres par rapport à ses dépenses de toute la Ville, et c'est également celle qui draine le plus de spectateurs. Il y a 100 000 personnes qui, tous les ans, fréquentent le Grand Théâtre et je crois que même le FC Servette ne pourrait pas en dire autant! (*Applaudissements.*)

M. David Brolliet (L). Je me réjouis de constater, par les propos de M. Soragni, que les Verts sont très modérés dans cette affaire. Je me réjouis aussi que ces débats soient télévisés et que nos concitoyens voient dans quelle mesure l'Alliance de gauche n'a pas la même vision de Genève que nous, les libéraux, en particulier, et que, en matière de Grand Théâtre... (*Protestations.*) Si vous voulez condamner le Grand Théâtre, dites-le clairement! Pour nous, le Grand Théâtre est une priorité absolue.

Cependant, comme l'a dit M. Pierre de Freudenreich, le Grand Théâtre est un dossier très délicat, sur lequel nous débattons volontiers l'année prochaine, mais il n'y a pas lieu, ce soir, de faire un débat sur cette institution, alors que nous votons le budget de la Ville de Genève. Les libéraux sont favorables au Grand Théâtre et à son financement mixte. De grâce, retirez cet amendement, car c'est vraiment faire preuve d'une certaine étroitesse d'esprit! Nous n'avons pas du tout la même vision de Genève (*protestations de l'Alliance de gauche*) et, heureusement, nous pourrions nous compter sur cette affaire, lors du vote à l'appel nominal que je demande, Monsieur le président.

Je n'entrerai pas dans le détail des propos de M. Holenweg sur le fait que la commission des beaux-arts a siégé dans les locaux du Grand Théâtre. Il y a des traditions et elles valent ce qu'elles valent, mais, s'il vous plaît, élevons le débat. Je me réjouis évidemment de voir ce que vous allez faire lors du vote nominal.

M^{me} Françoise Pellet Erdogan (AdG). Monsieur le président, je voudrais partager le souci de M. de Freudenreich qui, tout à coup, s'inquiète de l'emploi. C'est merveilleux de la part des libéraux qui, par souci politique ou par idéologie, fossoient (*protestations libérales*) l'emploi à longueur d'année. Et maintenant, parce qu'on s'attaque à un tabou, à leur joujou qui est leur Grand Théâtre, où ils peuvent s'exhiber avec des rivières de diamants (*huées*) et où une place, Mesdames et Messieurs, représente plus d'un dixième du salaire d'une ouvrière, ils ressortent l'emploi! Monsieur de Freudenreich, votre souci vous honore!

C'est également merveilleux que, dans cette assemblée, de l'extrême droite au centre, on s'attache à un tabou, qui est celui du Grand Théâtre, que l'on n'osera jamais, jamais toucher. Mais c'est la décadence de l'Empire romain: «du pain et des jeux», de l'art lyrique et des jeux, et tout va bien! (*Protestations.*) Mais ne venez pas, Monsieur de Freudenreich, dire que nous sommes les fossoyeurs de l'emploi en ville de Genève! Je vous en prie, ayez un peu de décence!

Le président. Mesdames et Messieurs, je crois que le débat s'allonge vraiment d'une façon exagérée, pour un objet comme celui-ci. Cela dit, je donne la parole aux personnes inscrites. Monsieur Paillard.

M. Bernard Paillard (AdG). Merci, Monsieur le président. Je pense que, si notre amendement a déjà permis d'avoir un débat sur ce sujet, ce n'est pas rien, et, si c'est médiatisé, tant mieux!

Effectivement, nous demandons que la place du Grand Théâtre dans la cité soit discutée en profondeur. Jusqu'ici, nous nous sommes contentés de reproduire les choix des générations qui nous ont précédés, qui vivaient dans un environnement économique et social qui a changé, et dans un environnement politique, y compris dans notre Conseil, qui a également évolué. Il est donc normal qu'à la fin de cette législature nous ayons un débat de fond sur cet instrument culturel majeur.

Deuxième remarque: M^{me} Mili, qui était parmi nous il y a quelques années, avait fait remarquer que le Grand Théâtre était effectivement le «dernier sujet tabou». Ce soir, ce tabou tombe et je m'en félicite.

J'exprimerai une troisième remarque. Jusqu'ici, on a dit: «1 900 000 francs, c'est drastique, c'est insupportable, on va mettre en péril l'emploi!», mais avez-vous lu le budget dont nous parlons? Si vous additionnez les différentes lignes budgétaires du Grand Théâtre, vous arrivez à 900 000 francs d'augmentation globale du coût pour la Ville de Genève. Si vous avalisez le budget tel qu'il vous est présenté, vous avalisez une augmentation de 900 000 francs pour le Grand Théâtre. Alors que nous sommes dans un environnement social extrêmement grave, vous êtes en train de dire: «Mais non, il est tout à fait normal que 900 000 francs de plus passent pour le Grand Théâtre.» Nous, nous disons que non seulement ces 900 000 francs sont inadmissibles dans la situation actuelle, mais que, en plus, considérant nos autres priorités, il est normal de prendre 1 000 000 de francs sur le Grand Théâtre – parce que c'est bien comme cela que se décompose notre demande. Relisez le budget à ce sujet.

M. Pierre-Charles George (R). J'aimerais dire à M. Paillard, qui continue à attaquer, de demander à M^{me} Spielmann, déléguée de l'extrême gauche (*protestations, rires*) – d'une partie de l'extrême gauche – de bien vouloir s'exprimer, parce que j'ai entendu dire qu'on ne pouvait pas avoir confiance dans le conseil de la Fondation du Grand Théâtre, et, sauf erreur, elle en fait partie. J'aimerais donc savoir ce qu'elle fait là-bas. Madame, je crois que vous devriez démissionner ce soir même, et vous seriez peut-être avantageusement remplacée, si vous continuez à être soutenue par un parti qui démolit tout. (*Protestations de M^{me} von Arx-Vernon.*) Ce n'est pas contre M^{me} Spielmann que je dis cela, c'est contre sa fonction. Il faut savoir écouter, Madame la PDC! (*Rires.*)

J'aimerais rappeler à M. Paillard que, malheureusement, après les libéraux, nous n'avons pas, nous, d'extrême droite (*rires et applaudissements*), alors j'espère qu'aux prochaines élections l'extrême gauche se videra d'elle-même!

Le président. Monsieur Holenweg, la parole est à vous.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président, et merci en particulier du cadeau de me faire intervenir juste après M. George. Il va être difficile de tenir la scène comme il vient de le faire!

Tout d'abord, je voudrais me féliciter du débat qui a lieu, non seulement parce qu'il a eu lieu, mais aussi parce qu'un certain nombre de choses intéressantes y ont été dites, sur tous les bancs d'ailleurs, y compris sur les bancs de l'Entente, et qui laissent présager de futurs débats assez intéressants, lorsqu'il s'agira de mesurer la cohérence des propos qui viennent d'être tenus et la capacité de ceux qui les ont tenus de tirer les conséquences de leurs propos.

J'aimerais également préciser certains points. Premièrement, lorsque nous proposerons tout à l'heure une réduction progressive de l'engagement de la Ville à l'égard du Grand Théâtre, nous ne proposerons pas cette réduction sans que, parallèlement, une recherche de subventions compensatoires soit faite, non pas auprès du Canton, dont nous savons effectivement qu'il n'a ni l'intention ni la capacité d'intervenir à notre place aujourd'hui, mais auprès des autres communes. Une motion a été déposée et a été renvoyée par ce Conseil à la commission des beaux-arts, le 17 juin, pour la création d'un fonds intercommunal de soutien aux infrastructures et aux institutions culturelles. A travers ce type de proposition, nous manifestons, non pas la volonté de désengager complètement la Ville des grandes institutions culturelles, mais la volonté de partager le financement municipal de ces institutions avec les autres communes. Encore une fois, il n'est pas acceptable, ni pour la Ville, ni pour les institutions culturelles, ni pour ceux qui travaillent dans ces institutions, qui créent autour de ces institutions et qui participent aux spectacles de ces institutions, que leur devenir, leur politique et leurs structures dépendent de la seule volonté du Conseil municipal de la seule Ville de Genève, pour ne pas dire des sautes d'humeur du seul Conseil municipal de la seule Ville de Genève.

Deuxièmement, la ligne budgétaire qui est accordée au Grand Théâtre pèse un poids considérable par rapport à celles qui sont accordées aux autres acteurs culturels. Il y a là un risque de déséquilibre accru – il y a déjà un déséquilibre – si nous continuons à augmenter l'engagement de la Ville à l'égard du Grand Théâtre sans augmenter l'engagement de la Ville à l'égard des autres formes d'expression culturelle. Jusqu'à présent, et depuis une vingtaine d'années à peu près, on a réussi à établir une espèce d'équilibre entre les subventionnements culturels, entre le subventionnement des grosses institutions et le subventionnement des acteurs culturels plus ou moins parallèles, voire d'un certain nombre d'acteurs culturels relativement marginaux. Cet équilibre est indispensable à la fois à la politique culturelle et à la capacité de cette politique culturelle de se renouveler.

Si vous chargez excessivement le budget municipal des subventions au Grand Théâtre tout en le déchargeant ou en réduisant les subventions municipales aux autres acteurs culturels, vous déséquilibrez la politique culturelle, vous déséquilibrez les créateurs indépendants, vous déséquilibrez toute cette frange de création qui est la capacité de création des vingt prochaines années.

Troisième remarque: le passeport culturel que nous proposons n'est pas une mesure de ségrégation à l'égard des contribuables des autres communes. Il peut parfaitement être proposé aux habitants des autres communes et à un certain nombre d'habitants hors du canton. Il n'est pas du tout exclusif. La proposition qui est faite est, en outre, une proposition transitoire. Il ne s'agit pas d'instaurer une espèce d'«apartheid» culturel définitif et généralisé; il s'agit de trouver rapidement des moyens d'autofinancement d'un certain nombre d'institutions culturelles.

Enfin, j'adresserai une dernière remarque à M. Brolliet, qui n'est pas là, et à l'Entente en général. La question a été posée de savoir qui défendait, ici, le Grand Théâtre. Le budget du Grand Théâtre fait partie du budget que nous allons voter aujourd'hui. Est-ce qu'il est crédible de s'affirmer défenseur des institutions culturelles, quand on ne va pas voter le budget auquel figurent les subventions de ces institutions culturelles? Quelle crédibilité peut avoir un discours qui consiste à dire: «Nous défendons le Grand Théâtre, mais nous refusons en bloc la totalité du budget sur lequel figurent les subventions du Grand Théâtre, que ces subventions soient réduites, augmentées ou maintenues.» Si vous refusez le budget, vous refusez aussi la subvention du Grand Théâtre. Vous ne proposez pas, comme le fait l'Alliance de gauche, une réduction de 1,9 million de la subvention: vous refusez toute la subvention, vous refusez toutes les subventions à toutes les institutions culturelles. Il n'y a aucune crédibilité dans un discours qui consiste à dire: «Nous défendons les institutions culturelles, mais nous refusons la totalité du budget dans lequel figure la totalité des subventions à la culture.» (*Quelques applaudissements.*)

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. En préambule, j'aimerais rappeler à M. Holenweg que l'objectif principal de cette séance d'aujourd'hui est de voter un budget et non pas de faire le débat sur le Grand Théâtre.

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que le débat sur le Grand Théâtre est ouvert depuis 1987. Il y a au moins treize personnes de la législature de 1987-1991 qui sont présentes dans ce Conseil, et elles savent qu'il y avait déjà, en 1987, des discussions pour voir comment les autres collectivités publiques pouvaient prendre en charge des institutions culturelles comme le Grand Théâtre ou l'OSR.

Lors de la présentation du budget, je vous ai parlé de toutes les démarches qui ont déjà été entreprises par le Conseil administratif auprès du Conseil d'Etat. Je vous ai également rappelé que, depuis 1992, nous sommes en discussion avec l'Association des communes genevoises et le Conseil d'Etat, tout en restant animés par la volonté de voir le secteur privé intervenir plus dans le Grand Théâtre. Je vous rappelle que nous avons, en quelque sorte, obligé le Grand Théâtre à trouver des financements extérieurs, puisque le Conseil municipal n'a jamais indexé sa subvention et que nous n'avons pas répondu à sa demande d'augmentation de budget.

Par ailleurs, je vous rappelle que les négociations qui ont eu lieu, depuis cinq ans, entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat ont abouti, puisque l'ancien Conseil d'Etat avait accepté de reprendre en charge la subvention de l'OSR, de manière que la Ville de Genève se limite à financer uniquement le Grand Théâtre. Le Conseil d'Etat actuel et le Conseil administratif ont pris la même décision. En effet, au printemps dernier, un accord est intervenu entre le Département cantonal de l'instruction publique et le département municipal des affaires culturelles pour une redistribution des subventions et pour que l'Etat reprenne celle de l'OSR. A la suite de la table ronde, le Conseil d'Etat n'a pas voulu entrer en matière et a mis au panier cette proposition. Il faut bien tenir compte de cela.

Monsieur Holenweg, vous pouvez refaire le débat – vous allez revenir avec vos motions tout à l'heure – mais cela ne sert à rien pour le budget 1999. C'est un débat qu'il faut effectivement avoir pour l'avenir de la municipalité, pour savoir si elle garde ses compétences en matière culturelle, si elle les supprime, ou si elle les distribue à d'autres partenaires qui voudraient les prendre. A ce jour, cependant, tous les partenaires ont dit: «Gardez ce que vous avez à financer, car nous ne pouvons pas le faire.» Pour ma part, je pense que nous devons maintenir les propositions du Conseil administratif pour le Grand Théâtre. Toutefois, Messieurs Paillard et Valance, puisque vous proposez de supprimer 1,9 million, et si vous visez le transfert de charges à l'Etat – car vous aviez pris l'engagement d'abandonner le subventionnement de l'OSR – la seule voie aurait été de dire: «Supprimons le montant proposé pour l'OSR.» Ce n'est pas la proposition qui est faite ici, puisque vous voulez enlever 1,9 million au Grand Théâtre. Cette nouvelle bifurcation peut relancer le débat.

De toute façon, vous savez bien que, chaque année, quand nous arrivons au budget des affaires culturelles, nous y passons au moins une heure, ainsi que plusieurs heures lors des séances ordinaires. Le problème posé par ce budget est récurrent et nous ne savons pas comment, en fin de compte, sauver nos institutions qui, je vous le rappelle, sont municipales. Si vous reprenez le *Mémorial* et que vous remontez aux années 1920, vous verrez que la situation était déjà identique. Le Conseil municipal, à un moment donné, a même été obligé de réduire

fortement l'activité du Grand Théâtre. Par contre, il faut aussi savoir que, pour remonter le Grand Théâtre, ensuite, il a fallu plus de deux décennies! Alors, méfiez-vous de ces coupes qui ont pour objectif d'obtenir un partenariat avec d'autres collectivités publiques, mais qui risqueraient de déstabiliser complètement le fonctionnement d'une institution!

Pour terminer, je ne vais pas refaire le débat sur un article d'une journaliste de la *Tribune de Genève* qui a voulu verser de l'huile sur le feu en mettant en cause la gestion du Grand Théâtre – elle doit certainement avoir des ennemis à la direction de celui-ci pour faire ce genre d'article – mais je veux quand même souligner la transparence totale régnant dans le fonctionnement de cette institution, puisque chaque parti politique, ici, est représenté dans sa fondation et qu'il est évidemment chargé de choisir le directeur ou la directrice du Grand Théâtre. Enfin, je vous rappelle que celui qui, en dernier lieu, désigne la directrice ou le directeur du Grand Théâtre, c'est le Conseil administratif, puisqu'il signe les contrats.

Mesdames et Messieurs, ce débat, à mon avis, doit continuer, mais il n'est pas d'actualité aujourd'hui, d'autant plus qu'il est déjà 17 h 15 et que nous avons à voter, ce soir, tout le budget de la municipalité.

M. Guy Valance (AdG). Monsieur le président, rassurez-vous, je suis déjà intervenu, alors je serai extrêmement bref pour cette deuxième intervention. Je rappelle simplement, pour que les choses soient très claires, que je n'interviens qu'au nom d'une partie de l'Alliance de gauche, puisque, comme vous avez pu le remarquer, il y a, semble-t-il, une atomisation de ce groupe en constellations ravissantes. Nous avons donc des points de vue différents, fort respectables les uns et les autres sur ce problème du Grand Théâtre.

Je répéterai ce qu'a déjà dit M. Paillard, car c'est extrêmement important. Dans le budget 1999, la subvention de cette institution présente quand même une augmentation de 900 000 francs! (*Protestations.*) Absolument! Il y a un déficit de 500 000 francs, plus 400 000 francs d'augmentation. Cela représente donc 900 000 francs d'augmentation de subvention pour cette institution, ce qui est parfaitement inacceptable, Mesdames et Messieurs, compte tenu de ce qui se passe ailleurs, dans d'autres domaines et dans d'autres institutions culturelles!

Ce qui est intéressant, dans ce débat, c'est, bien sûr, que notre amendement s'inscrive dans toute une série de propositions dont certaines sont déjà parvenues à la commission des beaux-arts, tandis que d'autres vont arriver par le biais des différentes propositions du Parti socialiste qui mériteront effectivement attention, discussion et réflexion, mais je dirais que nous sommes vraiment au commencement d'un grand débat sur une nouvelle clé de répartition. Actuellement, c'est cet objectif qui me semble infiniment contemporain en termes politiques.

Je terminerai en disant à M. le magistrat et à nos amis les Verts qu'il est assez «croquignolet», ce soir, de les entendre s'insurger contre notre proposition, alors que, l'année dernière, cela ne leur a posé strictement aucun problème de ramener la ligne du Théâtre de Carouge de 1 500 000 francs à zéro franc, zéro centime, et cela pour les raisons que j'ai décrites dans mon intervention précédente, à savoir créer un rapport de force et faire intervenir la responsabilité financière des autres collectivités publiques.

M. Pierre de Freudenreich (L). Je voudrais tout d'abord rassurer M^{me} Erdogan qui m'a fait dire des choses que je n'ai pas dites ou qu'elle a interprétées de telle manière que cela a transformé largement ma pensée. Mon propos n'est pas de dire que vous, et ceux qui soutiennent cet amendement, êtes les fossoyeurs de l'emploi, mais d'expliquer que, lorsqu'on fait une proposition financière de cette importance – en supposant que cette proposition, par malheur, soit acceptée – les conséquences en sont immédiates, qu'elle peut avoir un impact sur l'emploi et qu'il serait préférable, préalablement, d'y réfléchir, comme le disait très justement M. Vaissade.

Concernant l'intervention de M. Holenweg, j'aimerais apporter quelques précisions. Le fait qu'un groupe politique minoritaire dise, d'entrée de cause, qu'il va s'opposer à l'acceptation d'un budget qui, pour l'instant, ne lui semble pas acceptable ne veut pas dire qu'il ne va pas prendre position sur différents amendements, qu'il ne va pas donner son opinion sur un certain nombre d'éléments, sinon cela signifierait que ce groupe pourrait sortir de cette salle et vous laisser seuls dans cette Ville de Genève, ce qu'il ne souhaite évidemment pas! Je vous rappelle que, lorsqu'un budget est refusé, il est provisoirement remplacé par les douzièmes provisionnels (*brouhaha*), ce qui veut dire que le budget sera revoté quelques mois plus tard – comme cela s'est produit l'an passé – et qu'il faut trouver de nouvelles solutions d'ici là.

M. Antonio Soragni (Ve). Tout d'abord, je répondrai brièvement à l'intervention de M. Valance qui fustige ce qu'il prend pour une incohérence des Verts. Au contraire, nous sommes très cohérents sur notre vision de la gestion des affaires de notre municipalité. Nous, nous ne nous prenons pas pour les chefs de la République, ni pour les chefs du monde! (*Protestations.*) Nous sommes de petits conseillers municipaux qui devons gérer les affaires municipales et, par conséquent, défendre les institutions municipales. Quant à la suppression de la ligne budgétaire du Théâtre de Carouge, je n'y peux rien: c'est un fait de géographie, Monsieur Valance. Carouge n'est pas à Genève! (*Protestations.*) Voilà pour votre première réponse.

Ensuite, j'aimerais apporter un petit complément pour répondre à M^{me} Erdoğan, parce que je crois que certaines choses doivent être dites et, surtout, entendues. Quand on argumente que le Grand Théâtre est inaccessible à toute une frange de la population, j'aimerais dire – car on ne le sait pas encore suffisamment – qu'une des grandes tâches entreprises l'année dernière, pour préparer le retour du Grand Théâtre à la place Neuve, c'était justement de revoir totalement la jauge du Grand Théâtre pour arriver à une diminution des prix. C'est ce qui existe aujourd'hui. A chaque représentation, environ 200 places sont proposées à un prix d'une vingtaine de francs, ce qui est légèrement supérieur à une place de cinéma. Je crois qu'il y a eu un grand effort d'ouverture de la part du Grand Théâtre et vous pouvez vous en informer: il suffit d'ouvrir la brochure du Grand Théâtre et de regarder les tarifs.

Le président. Nous pouvons passer au vote de cet amendement qui propose de diminuer la cellule 310255... Qu'est-ce qu'il y a? L'Alliance de gauche demande l'appel nominal. Très bien, nous allons voter à l'appel nominal sur la diminution du groupe des comptes 365 de la cellule 310255, Grand Théâtre, de 1 900 000 francs.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 49 non contre 18 oui (6 abstentions).

Ont voté non (49):

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M^{me} Corinne Billaud (R), M^{me} Anne-Marie Bisetti (AdG), M. Didier Bonny (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Georges Breguet (Ve), M. David Brolliet (L), M^{me} Liliane Chabander-Jenny (L), M^{me} Barbara Cramer (L), M. Pierre de Freudreich (L), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), M^{me} Alice Ecuivillon (DC), M^{me} Hélène Ecuyer (AdG), M^{me} Bonnie Fatio (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Marie-Louise Frutiger Cid (AdG), M. Pierre-Charles George (R), M^{me} Monique Guignard (AdG), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Pierre Huber (L), M^{me} Suzanne-Sophie Hurter (L), M. Pierre Johner (AdG), M. Sami Kanaan (S), M. André Kaplun (L), M. Albert Knechtli (S), M^{me} Michèle Künzler (Ve), M. Hubert Launay (AdG), M. Bernard Lescaze (R), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M. Yves Mori (L), M. Gilbert Mouron (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Alphonse Paratte (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M. René Rieder (R), M^{me} Nicole Rochat (L), M. Guy Savary (DC), M. Antonio Soragni (Ve), M^{me} Marie-France Spielmann (AdG), M. Pierre-André Torrent (DC), M^{me} Renée Vernet-Baud (L), M^{me} Arielle Wagenknecht (DC), M. René Winet (R).

Ont voté oui (18):

M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Didier Burkhardt (AdG), M. Alain Comte (AdG), M. Roger Deneys (S), M. Alain Dupraz (AdG), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Catherine Gonzalez-Charvet (AdG), M. René Grand (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Roman Juon (S), M. Jean-Pierre Lyon (AdG), M^{me} Christiane Olivier (S), M. Bernard Paillard (AdG), M^{me} Françoise Pellet Erdogan (AdG), M. Pierre Rumo (AdG), M. François Sottas (AdG), M. Guy Valance (AdG), M^{me} Marie Vanek (AdG).

Se sont abstenus (6):

M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Olivier Coste (S), M. Philip Grant (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Manuel Tornare (S), M. Marco Ziegler (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. Roberto Brogginì (Ve), M^{me} Hélène Cretignier (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Jan Marejko (L), M. Michel Mermillod (S), M. Daniel Sormanni (S).

Présidence:

M. Daniel Pilly (S), président, n'a pas voté.

*Page 42, cellule 310255, Grand Théâtre,
groupe de comptes 365, Institutions privées.*

Le président. Nous passons maintenant à l'amendement de l'Alternative, concernant le même sujet, la même ligne, mais qui propose de diminuer la subvention au Grand Théâtre de 200 000 francs.

M. Bernard Lescaze (R). Monsieur le président, j'aimerais avoir une réponse claire de la part du magistrat sur le fait suivant. Lors de la discussion que nous avons eue en commission des finances, M. Vaissade nous a signalé que des fonds privés provenant – on le sait bien – de la Fondation Wilsdorf ne seraient accordés au Grand Théâtre que si la subvention de la Ville était maintenue au niveau inscrit dans le budget. J'aimerais maintenant savoir, de façon précise, si cette réduction de 200 000 francs implique la perte des 1 000 000 de francs de la Fondation Wilsdorf ou pas.

M^{me} Suzanne-Sophie Hurter (L). Comme vous vous en doutez, le Parti libéral n'acceptera évidemment pas cette diminution de 200 000 francs sur la subvention du Grand Théâtre.

En effet, alors que, depuis plus de dix ans, le Grand Théâtre n'est pas indexé et connaît de grandes difficultés financières provoquées précisément par ce manque d'indexation de la subvention, opérer une diminution, aujourd'hui, de 200 000 francs, c'est permettre à un grain de sable de gripper toute une institution. Vouloir montrer son pouvoir, bêtement, c'est marquer une volonté d'humilier le Grand Théâtre et les mécènes généreux qui ont fait de grands efforts, ces dernières années, pour permettre à cette institution de subsister.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. J'aimerais répondre à la question de M. le conseiller municipal Bernard Lescaze. En l'état des discussions et des négociations avec la fondation privée, le fait d'opérer cette réduction de 200 000 francs, alors que le Conseil administratif a proposé une augmentation de 1 400 000 francs, ne remet pas en cause le subventionnement de cette fondation privée. Je vous rappelle aussi que cette fondation – qui a demandé à ce que l'on ne cite pas son nom – n'a pas donné d'engagements fermes ou à moyen terme pour la suite, c'est-à-dire qu'elle interviendra au fur et à mesure, en fonction de la situation. Cependant, nous entendons bien, au niveau du conseil de fondation, de la direction du Grand Théâtre et du département des affaires culturelles, lui demander un financement continu.

M^{me} Arielle Wagenknecht (DC). Monsieur le président, le groupe PDC est surpris de cette demande de réduction de 200 000 francs. A vrai dire, à quoi riment ces 200 000 francs? Comment les personnes qui ont proposé cet amendement calculent-elles ces 200 000 francs? Notre groupe serait heureux de le savoir.

M. Hubert Launay (AdG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout à l'heure, j'ai voté contre l'amendement qui proposait une diminution de 1 900 000 francs, puisque, étant donné les circonstances actuelles, on n'est pas du tout sûrs d'obtenir un soutien de l'extérieur.

Par contre, cette diminution de 200 000 francs me paraît une somme correcte, certes symbolique, mais qui montre que le Grand Théâtre ne peut plus être intangible. C'est une somme beaucoup plus facile à trouver, me semble-t-il. Des sponsors peuvent fournir ces 200 000 francs s'il y en a vraiment besoin – ce dont nous ne sommes pas convaincus. De toute façon, la discussion aura lieu en commis-

sion, dès le mois de janvier, avec les motions socialistes. Il y aura un débat, car on ne peut pas supprimer 1 900 000 francs à une institution sans qu'il y ait une garantie de soutien extérieur.

Ce qui est important, pour moi, ce soir, c'est d'avoir un budget tel que l'ont voulu les différentes forces qui sont, quand elles se mettent ensemble, majoritaires au sein de ce Conseil. Ce budget, qui n'était pas évident au départ, maintient quasiment tous les acquis sociaux, notamment les prestations sociales aux gens qui touchent l'OCPA et l'AI. Par ailleurs, on va accorder une aide de 300 000 francs aux spectacles populaires, attribuer une certaine somme à la création indépendante, à la petite enfance, et à d'autres institutions que j'oublie. Tout cela forme un paquet ficelé (*brouhaha*), qui n'est pas le paquet ficelé par le Grand Conseil – c'est différent – avec des variantes intéressantes.

De cet amendement demandant une diminution de 200 000 francs, hormis les effets qu'il peut avoir sur le Grand Théâtre – et j'ai dit que cela est important quand même, car, même si ce n'est que symbolique, cela démontre que le Grand Théâtre n'est pas tabou – nous en avons aussi besoin pour que le paquet social soit réalisé ce soir. C'est pour cette raison que j'invite mes camarades – en particulier ceux qui auraient des doutes – à voter cette diminution de 200 000 francs.

Le président. J'ai le plaisir de saluer à la tribune notre ancien collègue M. Roland Beeler. (*Applaudissements.*) J'ai aussi le plaisir de souhaiter un bon anniversaire à M^{me} Bovier. (*Applaudissements.*) La parole est maintenant à M. Soragni, mais, je vous en prie, ne recommencez pas le débat qui vient d'avoir lieu sur le même sujet.

M. Antonio Soragni (Ve). C'est mal me connaître, Monsieur le président! Ce n'est pas du tout mon intention. J'aimerais simplement dire que cette diminution de subvention va effectivement créer des difficultés au Grand Théâtre, mais qu'elle ne mettra pas en péril l'institution. Vous savez que la politique est faite de compromis qui, parfois, sont douloureux pour nous, mais c'est notre contribution, c'est le tribut que nous payons à l'existence d'un budget, et c'est dans ce sens-là que nous voterons cette diminution de 200 000 francs pour le Grand Théâtre.

Le président. J'ai le plaisir de saluer à la tribune notre ancien collègue M. André Waldis. (*Applaudissements.*) La parole est à M. Froidevaux.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je remercie M. Launay d'avoir répondu à la question posée par le groupe PDC tout à l'heure, qui demandait comment cette

somme était née. On nous répond et on nous martèle que c'est un symbole. C'est un symbole de quoi? Serait-ce que le Grand Théâtre serait mal géré? Voilà maintenant une bonne heure que nous délibérons sur ce point, et personne ne l'a dit, personne ne l'a même pensé. Serait-ce que le Grand Théâtre ne répondrait pas à la demande de son public? Là aussi, la réponse n'a pas été donnée de manière négative.

Aujourd'hui, effectivement, il s'agit d'un symbole du caractère de victime expiatoire du budget du Grand Théâtre. Je vous ai déjà dit que le budget 1999 n'était que trahisons et ces trahisons doivent avoir un visage. Une victime expiatoire est désignée; elle s'appelle le Grand Théâtre de Genève. Celui-ci est en effet la victime expiatoire d'éléments qui n'ont rien à voir avec lui, tels que les prestations sociales, les spectacles populaires, la création indépendante ou encore la petite enfance et, pour paraphraser M. Launay, de tant d'autres choses encore qu'il n'a pas pu citer.

Cette politique est absolument invraisemblable. Cela nous montre que, au nom de la prétendue Alternative, il faut effectivement rendre un tribut – pour reprendre l'expression de M. Soragni. Il y a un tribut à payer à la politique que nous pratiquons; ce tribut, nous en chiffons le prix: il est de 200 000 francs, qu'il appartient à une seule institution d'assumer, le Grand Théâtre. Eh bien, je vous félicite de vous être mis d'accord sur ce point. Vous êtes particulièrement tristes d'avoir choisi de vous attaquer, de manière aussi misérable, au Grand Théâtre de Genève, Grand Théâtre que vous venez pourtant de défendre avec un relatif acharnement et, à tout le moins, avec une autre bonne foi, il y a dix minutes, en tout cas en ce qui concerne la plus grande partie de l'Alternative...

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je dois dire que, même si j'ai voté non à l'amendement de tout à l'heure qui proposait une réduction de 1 900 000 francs, qui voulait secouer le cocotier, puis amener l'Etat et les autres communes à négocier avec la Ville de Genève en faisant un geste tout à fait marqué, je peux comprendre l'esprit de cette démarche. Par contre, je ne comprends pas du tout la démarche qui vise à supprimer 200 000 francs, et je la trouve totalement ridicule.

En effet, cette démarche ne poussera ni l'Etat ni les autres communes à entrer en négociation avec la Ville de Genève, parce qu'on se dira: «200 000 francs de moins, bien sûr... mais, par rapport au budget, on peut s'en accommoder et cela ne fera en rien avancer les choses.» Le seul argument que j'aie entendu jusqu'ici, comme l'a très justement relevé M. Froidevaux, c'est qu'il s'agit du tribut qu'on paie pour pouvoir faire partie d'une Alternative qui, en fait – on n'arrête pas de l'entendre à chaque séance de ce Conseil municipal – est de toute façon moribonde.

Plutôt que de voter cette diminution de 200 000 francs qui, je le répète, est ridicule, les socialistes et surtout les Verts feraient mieux de prendre leurs responsabilités et de faire confiance à ce plénum pour qu'il y ait tout de même un budget ce soir, plutôt que de passer sous les fourches caudines de on ne sait qui.

M. Bernard Lescaze (R). J'ai posé tout à l'heure une question au magistrat. Je prends acte de sa réponse. Il a ses informations, j'ai les miennes – je n'en suis pas aussi certain que lui – mais c'est lui qui prend la responsabilité de vous dire que la suppression de 200 000 francs ne changera rien. Aujourd'hui, il l'a dit clairement – et je ne saurais l'affirmer, moi, aussi clairement – mais je ne partage pas son avis. Je dis simplement que le paquet ficelé d'une petite faveur rose que vous recevez aujourd'hui contient peut-être une bombe à retardement!

Effectivement, vous vous tournez vers un symbole de notre vie culturelle et, pour unir votre majorité sur un budget, vous ne trouvez rien de mieux que d'attaquer l'un des fleurons de la vie culturelle genevoise. Vous prenez vos responsabilités; nous saurons nous en souvenir.

Il est évident que le groupe radical n'acceptera pas cette diminution de 200 000 francs, cette coupe sommaire, et que nous demanderons l'appel nominal à ce sujet.

Le président. Etes-vous suivi par quatre de vos collègues, Monsieur Lescaze? (*De nombreux conseillers municipaux lèvent la main.*) Dans ce cas, nous voterons à l'appel nominal. Madame Olivier.

M^{me} Christiane Olivier (S). Pour répondre à M. Bonny, nous dirons que le groupe socialiste assumera le ridicule pour toutes les raisons qui ont été expliquées antérieurement!

Je tiens à répondre à M. Froidevaux que le Grand Théâtre est effectivement la seule institution qui assumera cette coupe de 200 000 francs, mais c'est également la seule institution qui voit sa subvention augmenter de 900 000 francs. Ce n'est pas sur le budget du Grand Théâtre que nous coupons 200 000 francs, mais sur l'augmentation de subventions – je vois que M. Vaissade est d'accord avec ce que je dis. Sur les 900 000 francs d'augmentation de subvention prévus, nous coupons 200 000 francs. Il reste encore 700 000 francs d'augmentation pour le Grand Théâtre, et je tiens à le dire ici. Il n'y a aucune autre institution culturelle, que ce soit celle du Grütli, de Saint-Gervais, de la FAD ou autre, qui voit ses subventions augmenter.

Par conséquent, s'il est vrai que le Grand Théâtre assume seul cette réduction, il est vrai aussi que c'est la seule institution qui voit sa subvention augmenter!

Le président. Nous pouvons passer au vote de l'amendement de moins 200 000 francs pour le Grand Théâtre.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est accepté par 39 oui contre 34 non (4 abstentions).

Ont voté oui (39):

M^{me} Anne-Marie Bisetti (AdG), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Georges Breguet (Ve), M. Roberto Broggin (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Didier Burkhardt (AdG), M. Alain Comte (AdG), M. Olivier Coste (S), M^{me} Hélène Cretignier (Ve), M. Roger Deneys (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AdG), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Marie-Louise Frutiger Cid (AdG), M^{me} Catherine Gonzalez-Charvet (AdG), M. René Grand (S), M. Philip Grant (S), M^{me} Monique Guignard (AdG), M. Pascal Holenweg (S), M. Pierre Johner (AdG), M. Roman Juon (S), M. Sami Kanaan (S), M. Albert Knechtli (S), M^{me} Michèle Künzler (Ve), M. Hubert Launay (AdG), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M. Michel Mermillod (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Françoise Pellet Erdogan (AdG), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Pierre Rumo (AdG), M. Antonio Soragni (Ve), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (AdG), M^{me} Marie-France Spielmann (AdG), M. Manuel Tornare (S), M^{me} Marie Vanek (AdG), M. Marco Ziegler (S).

Ont voté non (34):

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M^{me} Corinne Billaud (R), M. Didier Bonny (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. David Brolliet (L), M^{me} Liliane Chabander-Jenny (L), M^{me} Barbara Cramer (L), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), M^{me} Alice Ecuivillon (DC), M^{me} Bonnie Fatio (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Pierre-Charles George (R), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Pierre Huber (L), M^{me} Suzanne-Sophie Hurter (L), M. André Kaplun (L), M. Bernard Lescaze (R), M. Yves Mori (L), M. Gilbert Mouron (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Alphonse Paratte (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M. René Rieder (R), M^{me} Nicole Rochat (L), M. Guy Savary (DC), M. Pierre-André Torrent (DC), M^{me} Renée Vernet-Baud (L), M^{me} Arielle Wangenknecht (DC), M. René Winet (R).

Se sont abstenus (4):

M. Alain Dupraz (AdG), M. Jean-Pierre Lyon (AdG), M. Bernard Paillard (AdG), M. Guy Valance (AdG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (2):

M^{me} Linda de Coulon (L), M. Jan Marejko (L).

Présidence:

M. Daniel Pilly (S), président, n'a pas voté.

*Page 42, cellule 310255, Grand Théâtre,
groupe de comptes 469, Autres subventions.*

*Page 45, cellule 310550, Spectacles populaires,
groupe de comptes 469, Autres subventions.*

*Page 45, cellule 310551, Spectacles pour personnes âgées,
groupe de comptes 469, Autres subventions.*

Le président. Il s'agit, cette fois, de trois amendements de M. Vaissade, proposant respectivement d'enlever 600 000 francs indûment attribués au Grand Théâtre, d'ajouter 300 000 francs aux Spectacles populaires et 300 000 francs aux Spectacles pour personnes âgées. Monsieur Vaissade, vous avez la parole.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit, en fait, de trois amendements ayant pour but de rectifier une erreur d'imputation au budget. C'est, en quelque sorte, un ajustement technique.

En effet, l'imputation de 600 000 francs que vous voyez à la page 42 pour le Grand Théâtre s'adressait, en réalité, à deux autres rubriques, celle des Spectacles populaires et celle des Spectacles pour personnes âgées. Afin de rectifier cette erreur d'imputation, je vous propose, Monsieur le président, trois amendements, dont le premier consiste à supprimer ces 600 000 francs dans la cellule du Grand Théâtre, et les deux autres à ajouter à la page 45, sur les cellules 310550 et 310551, un montant de 300 000 francs pour les Spectacles populaires et de 300 000 francs pour les Spectacles pour personnes âgées.

Si l'on veut assurer une rigueur budgétaire, cet ajustement est nécessaire, car, dans son rapport, la commission des finances a fait une coupe illégale

de 300 000 francs sur la rubrique Spectacles pour personnes âgées et de 300 000 francs sur la rubrique Spectacles populaires. En fait, le montant de 600 000 francs provient d'un prélèvement qui sera effectué sur le legs Zell qui ne peut être utilisé que pour des prestations sociales. C'est pour cela que le Conseil administratif, afin de diminuer le déficit budgétaire global, avait proposé une somme de 600 000 francs pour les Spectacles populaires et pour les Spectacles pour personnes âgées, qui accordent des billets à prix réduit aux personnes les plus démunies.

Il y a eu une erreur d'imputation. C'est le moment de la rectifier, et c'est pour cela que je vous propose ces trois amendements.

M. Pierre Reichenbach (L). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, j'aurais une remarque à faire au Conseil administratif.

En effet, depuis que nous étudions ce budget dans les commissions, à différentes reprises, nous avons trouvé des erreurs d'imputation, de direction ou de lignes. Aussi, je me demande si l'on ne pourrait pas être un peu plus sérieux lorsque l'on élabore le budget! La commission de l'informatique a, par exemple, découvert une «erreur d'imputation» qui n'en était pas une. C'était en fait une «erreur d'imputation» de 100 000 francs. On en a eu une, ce matin, relevée par M. Muller et, maintenant – je n'attaque pas M. Vaissade – on nous parle d'une erreur de 600 000 francs! Je rêve! Nous sommes en train de voter un budget!

Il serait quand même souhaitable, à l'avenir, pour les futurs budgets, Madame et Messieurs les conseillers administratifs, que, si vous entrez dans la comptabilité analytique, il n'y ait plus ces «erreurs d'imputation», car, franchement, c'est désagréable!

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Il est vrai, Monsieur le conseiller municipal, que, lorsqu'on constate des erreurs, on est toujours insatisfait. Rappelez-vous aussi qu'on voit toujours les trains qui arrivent en retard et jamais ceux qui arrivent à l'heure! Bref, je voudrais simplement vous dire que nul n'est parfait et que, dans la vie, dans la société, dans une organisation, Monsieur Reichenbach, vous n'aurez jamais zéro pour cent d'erreur!

Le président. Mesdames et Messieurs, si vous êtes d'accord, je vous suggère de voter en bloc les trois amendements décrits par M. Vaissade. Il s'agit d'enlever 600 000 francs d'un côté et de les ajouter de l'autre côté. Y a-t-il une opposition à ce que l'on procède globalement au vote de ces trois amendements?

Je lis les lignes, d'une façon précise, pour le personnel du Service du budget qui écoute nos débats et fait les calculs dans le bureau situé à côté de la salle des pas perdus.

Il s'agit d'enlever 600 000 francs au groupe de comptes 469, de la cellule 310255, d'ajouter 300 000 francs au groupe de comptes 469, de la cellule 310550 et d'ajouter 300 000 francs au groupe de comptes 469 de la cellule 310551.

Mis aux voix, les trois amendements ci-dessus sont acceptés sans opposition (1 abstention).

*Page 42, cellule 310255, Grand Théâtre,
groupe de comptes 365, Institutions privées*

Le président. Nous avons une proposition de motion présentée par le groupe socialiste et qui s'intitule: «Pour une meilleure répartition des charges du Grand Théâtre». Je donne la parole à l'un des motionnaires. Monsieur Kanaan.

M. Sami Kanaan (S). Le Parti socialiste a déposé quatre motions concernant le Grand Théâtre, la BPU et les musées. Ces motions ont été distribuées et déjà évoquées à la séance de 16 h. Les membres de ce Conseil ont pu en prendre connaissance et j'espère également qu'il se fera un peu de silence, dans la mesure où il s'agit d'un sujet important.

Ce que je vais dire maintenant dans le développement de la motion au sujet du Grand Théâtre concerne également les trois autres motions. Cela économisera donc le temps de parole. Ces motions s'inscrivent dans la droite ligne d'un paquet de propositions que le Parti socialiste a déposées ces derniers mois et, en général, au cours de sa législature, concernant ce que l'on pourrait appeler, globalement, la répartition des charges, des compétences et des ressources entre la Ville de Genève et les autres collectivités publiques, certaines avec un fort impact budgétaire, d'autres avec un impact budgétaire relativement faible. Je citerai, pour mémoire, nos propositions en matière d'aménagement du territoire, de circulation et de stationnement, en particulier concernant les compétences des agents de ville, nos propositions en matière de fiscalité et notre soutien actif au cours des travaux à la CADHER, à la réorganisation de la sécurité civile en liaison avec le rôle du SIS.

Il était logique aussi que nous nous intéressions à l'un des domaines qui pèsent le plus dans le budget de la Ville de Genève, qui est la culture. La culture est probablement le domaine d'activités de la Ville de Genève qui a la vocation la plus élargie en termes d'impact régional, non seulement au niveau du canton,

mais aussi de la région en général, que ce soit la France voisine ou la région vaudoise limitrophe. Contrairement à d'autres activités de la Ville de Genève qui se focalisent plus sur les résidants de la ville – je pense, en particulier, à l'activité sociale et à une partie de l'activité sportive – la grande partie, au niveau budgétaire en tout cas, de l'activité culturelle de la Ville de Genève intéresse largement l'ensemble du bassin de population genevois, et je crois que personne ne le conteste ici.

Le budget culturel de la Ville de Genève pèse – en chiffres approximatifs – 140 millions par année. La fameuse péréquation fiscale intercommunale, souvent citée ici, nous rapporte environ 40 millions par année. On est loin du compte si on considère que la plus grande partie du budget culturel a un impact régional. En plus, il serait illusoire, à ce stade, d'espérer que la péréquation fiscale amène une amélioration massive, ces prochaines années. Nous avons déjà, en fait, un système de péréquation nettement plus avantageux que les autres collectivités publiques de Suisse. La Ville de Lausanne dit souvent qu'elle aimerait bien avoir, ne fût-ce qu'une amorce du système que nous avons à Genève. Nous ne sommes pas contre une renégociation de la péréquation, mais il ne faut pas se faire trop d'illusions quant à avoir plus de recettes de ce côté-là. Il faut donc bien travailler au niveau des charges.

Personne ne conteste non plus – et le rapport du rapporteur général est éloquent à ce sujet, notamment dans les annexes – que plusieurs de ces institutions, comme le Grand Théâtre – nous avons surtout les chiffres pour le Grand Théâtre, mais cela concerne aussi la BPU, par exemple – ont plus d'abonnés extérieurs à la ville que d'abonnés résidant en ville de Genève. En même temps, de tous les domaines dont nous parlons ici en termes de négociation avec l'État et les communes, la culture est celui où les négociations avancent le moins. Des progrès ont été enregistrés pour la sécurité civile; des progrès semblent être enregistrés pour les agents de ville et les compétences en matière de stationnement; il semble qu'une discussion s'amorce sur l'aménagement du territoire; même sur les affaires sociales, des discussions ont eu lieu. Il n'y a quasiment que dans la culture où les discussions sont réellement bloquées, et le magistrat nous l'a confirmé encore une fois: suite au paquet ficelé lors de la table ronde cantonale, les discussions entamées au printemps dernier ont été interrompues.

Vous vous rappellerez qu'en septembre, lors du débat d'entrée en matière, le groupe socialiste avait fait une série de propositions qui apparaissaient assez radicales, puisqu'elles proposaient des coupes assez substantielles dans le budget du Grand Théâtre et dans d'autres budgets culturels comme celui de la BPU et des musées. Les débats de commissions ont eu lieu. Nous nous rangeons, malgré nous, mais nous nous rangeons quand même à l'avis qui dit qu'on ne peut pas couper, du jour au lendemain, d'une année à l'autre, des sommes aussi substan-

tielles, dans la mesure où il est évidemment illusoire de croire que, d'un jour à l'autre, entre décembre et janvier, elles puissent être remplacées intégralement par d'autres sources, quelles qu'elles soient.

En même temps, les intervenants, qui étaient tout à l'heure contre la coupe de 1,9 million, ont presque tous dit: «Nous ne voulons pas de coupe immédiate, mais il faudra, un jour, parler du financement du Grand Théâtre et des autres institutions culturelles d'importance majeure; il faut rediscuter de la plate-forme de financement, il faut entamer des négociations...» Soit! Vous en avez alors l'occasion avec ces motions! (*Protestations, brouhaha.*)

Des voix. Il y a une motion d'ordre.

Le président. Monsieur Kanaan, il y a un petit problème. Il est vrai qu'il est coutume d'ajouter, de temps en temps, des motions dans le débat budgétaire à propos d'une ligne, et cela s'est déjà produit. Il y en a d'ailleurs une qui émane de la commission sociale et qui figure dans le rapport. Cependant, il semble y avoir une divergence dans cette salle sur le fait que cette motion ainsi que les trois suivantes puissent être véritablement mises à l'ordre du jour de notre séance du budget. Les avis divergent dans la salle, et j'aimerais, pour obéir à la motion d'ordre, qui me paraît correcte, mettre aux voix la poursuite du débat sur ces quatre motions.

M. Sami Kanaan. J'aimerais faire une remarque sur la motion d'ordre, Monsieur le président.

Le président. Sur une motion d'ordre, chaque parti a le droit de s'exprimer deux minutes. Monsieur Kanaan.

M. Sami Kanaan (S). Il a été dit tout à l'heure qu'on parlerait un jour de la plate-forme de financement du Grand Théâtre. Ce que nous constatons, c'est qu'on dit toujours: «Il faut en discuter un jour», mais ce n'est jamais le moment. L'acte budgétaire est le moment le plus important de l'année municipale – personne ne le conteste – et nous constatons que, chaque fois que le sujet est abordé, que cela soit aujourd'hui ou à un autre moment, il y a apparemment toujours des objections pour ne pas vraiment entamer ce débat. Alors, soit! Il faut, à un moment donné, l'entamer. J'aimerais bien que les groupes qui ne veulent pas

l'entamer aujourd'hui fassent des propositions concrètes et ne se contentent pas, comme c'est fréquemment le cas, de dire: «Oui, mais pas comme ça; oui, mais pas aujourd'hui.»

Le président. Je donne la parole à M. Brolliet, qui a déposé la motion d'ordre.

M. David Brolliet (L). J'aimerais tout simplement dire qu'il y a un certain nombre de propositions qu'il faudra effectivement étudier, en temps voulu, mais qu'il n'est pas question d'en parler maintenant. Ma motion d'ordre demande un vote immédiat.

Le président. Si j'ai bien compris, cette motion d'ordre demande que les quatre motions du Parti socialiste soient déposées comme des motions ordinaires, c'est-à-dire qu'elles ne soient pas traitées ce soir dans le cadre de notre discussion sur le budget. M. Valance avait demandé la parole.

M. Guy Valance (AdG). Oui, merci, Monsieur le président. A l'évidence, les collègues socialistes ont très bien travaillé, et on comprend l'impatience qu'ils ont de nous faire lire tout cela, mais il est absolument clair que ces textes doivent être renvoyés à une séance ordinaire. Vous avez parlé des prochaines motions qui seront traitées au mois de février; je pense que c'est la bonne procédure, et il n'y a donc pas à voter. Il faut que les socialistes déposent ces motions pour le mois de février.

M. Roberto Brogginì (Ve). Dans notre règlement, il est bien noté, à l'article 22, que l'ordre du jour doit être annoncé dix jours avant la séance. Manifestement, ces motions ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. Bien qu'elles contiennent des propositions très intéressantes – et je félicite les amis socialistes pour leur travail – on ne peut pas discuter de ces quatre motions pendant le vote du budget. Nous demandons tout simplement qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une séance ordinaire.

Le président. Je mets maintenant aux voix la motion d'ordre, soit le renvoi, selon la procédure ordinaire, de ces quatre motions à la séance du mois de février.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité (opposition du Parti socialiste).

Le président. Il en sera fait ainsi. Nous retirons donc ces quatre motions de la série d'amendements que nous avons reçus.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions.

Néant.

Le président. Nous allons fêter l'Escalade. D'habitude, nous avons une fanfare qui nous donne une aubade dans la cour, mais, aujourd'hui, il s'agit d'une chorale. Comme les choristes sont nombreux – et nous aussi – le bureau a pensé qu'il serait difficile de les recevoir dans la salle des pas perdus. Aussi, malgré la solennité de cette salle, je pense que nous pouvons entendre cette chorale ici. Je vous demande donc de rester à vos places en attendant que celle-ci arrive.

Notre séance est donc interrompue et elle reprendra à 20 h 30.

Je salue à la tribune M. Claude Ulmann, notre ancien président, et M. Jacques Hämmerli, ancien conseiller municipal. (*Vifs applaudissements.*)

J'invite naturellement toutes les personnes qui sont à la tribune à venir assister au bris de la marmite, lors de la cérémonie traditionnelle.

Séance levée à 18 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2598
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2598
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1999 (N° 384 A/B). Suite du deuxième débat	2598
4. Propositions des conseillers municipaux	2624
5. Interpellations	2624
6. Questions	2624

La mémorialiste:
Marguerite Conus